

Relevé de conclusions du CS IMMM du 10/12/2024

Présent(e)s : B. Arnaud, G. Brotons, P. Daniel, M. Edely, C. Legein, V. Maisonneuve, A. Martel, V. Montembault, C. Saluzzo et G. Vaudel

Excusé(e)s : N. Delorme, P. Ruello, P. Pasetto

Invité: L. Fontaine (directeur ED 3MG)

Ordre du jour (Slide 1 diaporama)

1) Contrats doctoraux établissement 2025: examen recevabilité des candidatures, procédure/règles attribution et organisation auditions (Slides 2-6 diaporama)

Suite à l'accord du VP Recherche pour le dépôt de projets de l'IMMM dans le cadre de l'aap régional « Allocations doctorales cofinancées », il a été décidé que le porteur d'un projet sélectionné par le CS et s'inscrivant dans l'une des thématiques retenues par la région est fortement encouragé à répondre à l'aap régional. De plus tous les porteurs de projets nécessitant un cofinancement sous forme d'un demi CDE pouvaient candidater à cette campagne CDE 2025.

Les membres du CS ont souhaité que les projets permettant un financement à 100% (ANR par exemple) soient exclus.

La direction a reçu huit candidatures dont deux pour un demi CDE et trois s'inscrivant dans l'une des thématiques retenues par la région. Ces huit candidatures respectent les critères « Insertion dans la thématique », « accompagnement de la thèse » et « pas d'encadrement par une seule personne de l'IMMM (si financement 100% LMU) ».

Les auditions auront lieu le 14/01/2025 à 13 h 30. Chaque candidat disposera de 10 minutes pour présenter son projet en s'appuyant sur un diaporama. Suivront 10 minutes de questions. Les horaires de passage ci-dessous vont être proposés au candidats (permutations possibles).

13h30: A. C. Chany, A.-S. Castanet, C. Gaulon

13h55: O. Colombani

14h20: E. Deniau, L. Benyahia

14h45: S. Guillarme, A. Nourry

15h10: S. Henrion, C. Gaulon

15h35: P. Pasetto

16h00: S. Piogé, S. Pascual, L. Fontaine

16h25: R. Sayed Hassan, N. Yaacoub

Concernant la procédure ou les règles d'attribution, les membres du CS n'ont pas souhaité définir de contingent de demi CDE avant les auditions des porteurs de projet.

Enfin, les membres du CS partagent l'avis de L. Fontaine : comme pour les CDE LMU, l'ED 3MG assurera les auditions des candidats aux contrats doctoraux constitués d'un demi CDE LMU.

2) Avis statut chercheur associé D. Siniscalco (slide 7 diaporama)

D. Siniscalco envisage d'intégrer le LINEACT ce qui nécessiterait la rédaction d'un avenant à sa convention d'accueil de chercheur associé à l'IMMM. La direction souhaite s'entretenir avec N. Delorme à ce sujet avant de rendre son avis à l'intéressé.

3) Informations et questions diverses (aap mobilité entrante...) (Slide 8 diaporama)

C. Legein a fait part du classement par la direction des candidatures de collègues de l'IMMM au volet recherche de l'aap mobilité internationale entrante.

Pour la direction de l'IMMM, C. Legein